

Département
De SEINE-ET-MARNE
Canton de
NEMOURS

COMMUNE DE MONCOURT-FROMONVILLE

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers en exercice: 19
Présents : 13
Votants : 17

du 23 février 2016

Date de la Convocation :
18/02/2016
Affichage du compte-rendu
26/02/2016

L'an deux mille seize, le mardi vingt-trois février à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de MONCOURT-FROMONVILLE s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Marc PANNETIER, Maire.

Etaient présents : Eric BERTHELOT, Edwige BOTTOU, Jean-Louis DELVAL, Laurence FARAO, Valérie ELVIRA, David GIBOUTET, Josette HERVE, Danièle LEROY, Françoise OLLIVIER, Jean-Marc PANNETIER, Dominique PERNIER, Yves-Marie SAUNIER, Christian TEYSSIER.

Etaient absents représentés :

Franck LECREUX donne pouvoir à Laurence FARAO
Didier CRENAIS donne pouvoir à Dominique PERNIER
Catherine PRIVE donne pouvoir à Eric BERTHELOT
Fernando CASO donne pouvoir à David GIBOUTET

Etaient absentes excusées : Sandrine GALLEGO et Sylvie MARUEJOULS

Secrétaire de séance : Eric BERTHELOT, auxiliaire : Sylvie MONTAGU

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2016
2. Compte-rendu de la délégation L. 2122-22 du CGCT
3. Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'aménagement des espaces forestiers
4. Demande de subvention DETR – Travaux sur le monument aux morts
5. Demande de subvention DETR – Aménagement de cheminement PMR
6. Demande de subvention DETR – Travaux de rénovation de toiture
7. Convention à passer avec le Service Commun d'Urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Nemours

Monsieur Jean-Marc PANNETIER ouvre la séance à vingt heures quinze.

Monsieur le Maire indique les pouvoirs en présence.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Désignation d'un correspondant Défense parmi les membres du Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande si l'ensemble des élus est d'accord pour l'ajout de ce point. Le Conseil municipal se prononce à l'unanimité pour ce point supplémentaire.

Désignation d'un secrétaire de Séance

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, après délibération, le Conseil Municipal désigne Eric BERTHELOT à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de désigner Sylvie MONTAGU comme auxiliaire pour le secrétariat, le Conseil Municipal y est favorable.

Adoption du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2016

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur ce procès-verbal.

Eric BERTHELOT signale une erreur dans le paragraphe relatif à la demande de subvention au Conseil Départemental.

La rectification suivante sera apportée au compte-rendu : la commission environnement à la place de la commission travaux.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu de la délégation L. 2122-22 du CGCT

DECISIONS PRISES entre le 21 janvier 2016 et le 18 février 2016

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, je vous donne lecture des décisions prises dans le cadre de la délégation que vous m'avez confiée par délibération en date du 28 mars 2014, d'une part, et, en vertu de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, d'autre part,

Date	Objet de la décision
16/02/2016	Mise à l'enquête publique du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) du 15 mars au 15 avril 2016
16/02/2016	Renonciation à préemption suite DIA maison d'habitation cadastrée AH 4 lot 12, située au 10 avenue des Acacias
16/02/2016	Renonciation à préemption suite DIA parcelles cadastrées AB 98 et 99, lot B, situées au 86 route de Moret

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND CONNAISSANCE des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'aménagement des espaces forestiers

N°2016-04 Objet : **Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'aménagement des espaces forestiers**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la gestion des espaces boisés de la commune s'inscrit dans un plan de gestion élaboré sur les années 2010 à 2019 par l'Office National des Forêts. La commune souhaite apporter une gestion coordonnée et rationnelle de ses 17 hectares de bois et espaces semi-ouverts endommagés par les tempêtes et situés dans chacun de ses quartiers. Le plan de gestion avait pour but d'estimer et d'échelonner les travaux à réaliser pour chacun des espaces.

Une première phase de régénération des parcelles a eu lieu en février 2014.

La deuxième phase consiste en la régénération d'une parcelle de 1 800 m² et en la recolonisation de la pelouse actuelle de 1 700 m².

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

le Conseil municipal **décide** :

- de valider ce projet d'aménagement des espaces forestiers pour un montant total de 2 418.50 € HT
- d'autoriser monsieur le Maire à solliciter l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

Demande de subvention au titre de la DETR 2016 – 4^{ème} catégorie D – Valorisation du patrimoine des collectivités territoriales

N°2016-05 Objet : Demande de subvention au titre de la DETR 2016

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de réaliser des travaux de valorisation du patrimoine à savoir : Travaux de rechapissage sur le monument aux morts (vernissage des 490 lettres du monument)

Monsieur le Maire propose de solliciter pour ces travaux une subvention auprès des services de la Préfecture dans le cadre de la DETR.

L'évaluation du coût des travaux est de 784.00 € HT – 940.80 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la circulaire émanant de la Préfecture de Seine et Marne relative à la dotation d'équipement des Territoires Ruraux 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** ce projet d'investissement,
- **Décide** de solliciter auprès des services de l'Etat une subvention dans le cadre de la DETR 2016 pour les travaux suivants :

4^{ème} Catégorie/valorisation du patrimoine des collectivités territoriales

Travaux de rechapissage sur le monument aux morts
(vernissage des 490 lettres du monument)

Le montant de la subvention est estimé à **274.40 €**.

- **Dit** que les travaux seront inscrits en dépenses au budget de la Commune,
- **Arrête** les modalités de financement suivantes : DETR 2016 et ressources communales.

Demande de subvention au titre de la DETR 2016 – 4^{ème} catégorie D – Valorisation du patrimoine des collectivités territoriales

N°2016-06 Objet : Demande de subvention au titre de la DETR 2016

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement et de mises aux normes PMR de la mairie :

- Aménagement de cheminement PMR depuis le parking de la mairie jusqu'à la rampe et à l'escalier d'accès à la mairie conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) déposé par la commune sous la référence ADAP-P 77.302.15.90240 et approuvé le 28 février 2016.

Monsieur le Maire propose de solliciter pour ces travaux une subvention auprès des services de la Préfecture dans le cadre de la DETR.

L'évaluation du coût des travaux est de 3 870 € HT – 4 644.00 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la circulaire émanant de la Préfecture de Seine et Marne relative à la dotation d'équipement des Territoires Ruraux 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** ce projet d'investissement,
- **Décide** de solliciter auprès des services de l'Etat une subvention dans le cadre de la DETR 2016 pour les travaux suivants :

4^{ème} Catégorie/Valorisation du patrimoine des collectivités territoriales

Aménagement de cheminement PMR depuis le parking de la mairie jusqu'à la rampe et à l'escalier d'accès à la mairie conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) déposé par la commune sous la référence ADAP-P 77.302.15.90240 et approuvé le 28 février 2016.

Le montant de la subvention est estimé à **1 935.00 €**.

- **Dit** que les travaux seront inscrits en dépenses au budget de la Commune,
- **Arrête** les modalités de financement suivantes : DETR 2016 et ressources communales.

Demande de subvention au titre de la DETR 2016 – 1^{ère} catégorie A – Bâtiments scolaires du 1^{er} degré

n°2016-07 Objet : **Demande de subvention au titre de la DETR 2016**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de réaliser des travaux de rénovation de toiture d'un local lié aux temps d'activités périscolaires.

Monsieur le Maire propose de solliciter pour ces travaux une subvention auprès des services de la Préfecture dans le cadre de la DETR.

L'évaluation du coût des travaux est de 29 000 € HT - 34 800 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la circulaire émanant de la Préfecture de Seine et Marne relative à la dotation d'équipement des Territoires Ruraux 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** ce projet d'investissement,
- **Décide** de solliciter auprès des services de l'Etat une subvention dans le cadre de la DETR 2016 pour les travaux suivants :

1^{ère} Catégorie/Bâtiments scolaires du 1^{er} degré

Travaux de rénovation de toiture d'un local lié aux temps d'activités périscolaires.

Le montant de la subvention est estimé à **14 500 €**.

- **Dit** que les travaux seront inscrits en dépenses au budget de la Commune,
- **Arrête** les modalités de financement suivantes : DETR 2016 et ressources communales.

Convention régissant les interventions du service commun d'urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Nemours

N°2016-08 Objet : **Convention régissant les interventions du service commun d'urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Nemours**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2016, le Service Commun d'Urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Nemours est opérationnel. Ce service a été créé afin de pallier le désengagement de l'Etat et accompagner les communes dans leur gestion de l'urbanisme. En outre, il permet une relation de proximité et fait bénéficier les communes d'une expertise dans l'instruction des actes.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de confier au service commun d'urbanisme de la Communauté de communes du Pays de Nemours l'instruction de certains actes relevant de sa compétence,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention régissant les interventions du service commun d'urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Nemours.

Désignation d'un correspondant Défense

n°2016-09 Objet : **Désignation d'un correspondant Défense**

Selon la circulaire ministérielle du 26 octobre 2011, chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal. Ses coordonnées sont alors transmises à la Préfecture, à la délégation à l'information et à la communication de la Défense ainsi qu'à la délégation militaire départementale de Seine-et-Marne.

Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la Défense, les élus et les concitoyens.

Le correspondant Défense sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne ou le recensement.

Il convient donc à la commune de désigner au sein du conseil municipal, un membre le représentant.

Vu la proposition de Monsieur le Maire de désigner Monsieur Yves-Marie SAUNIER, Considérant qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode du scrutin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Décide, qu'au titre de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation

Désigne Monsieur Yves-Marie SAUNIER correspondant Défense de la Commune

Le Conseil est clos à 20h55

Le Maire,

Jean-Marc PANNETIER